



DEMANDE AUTORISATION  
DE STATIONNER EN ZONE  
PAYANTE (GEMBOLOUX)



Ville de Gembloux- Service Mobilité  
Parc d'Épinal à 5030 Gembloux  
Tel : 081/626.373  
Fax : 081/626.386  
e-mail : [mobilite@gembloux.be](mailto:mobilite@gembloux.be)

Siège social  
Avenue De Kleet 5 boîte 10  
1831 Diegem  
Tel : 02/711.17.00 Fax : 02/711.17.01

DATE : .....

NOM\* : .....  
PRENOM : .....  
Adresse : .....  
N° du Registre National (copie de la carte à joindre) : .....  
N° de la carte d'immatriculation du véhicule (copie de la carte à joindre) : .....  
Marque du véhicule : .....  
Plaque d'immatriculation du véhicule : .....  
Numéro de téléphone : .....  
E-mail : .....@.....

Signature du demandeur

Cadre à remplir par la Ville de Gembloux :

Document déposé le : .....  
Vérification des mentions complétées correctement   
Vérification de la présence des annexes 

- *Composition de ménage récente (- de 15 jours)*
- *Carte d'identité recto-verso*
- *Carte d'immatriculation recto-verso avec la mention du conducteur*

Le demandeur répond aux conditions d'octroi de l'autorisation de stationner Zone Payante 

- Zone A (centre-ville)
- Zone B (gare)

Signature et cachet de la Ville

(\* ) Le nom inscrit sur la carte grise doit correspondre au nom inscrit sur la carte d'identité du demandeur, sauf dans les cas suivants :

- Véhicule de société et sous contrat de leasing : joindre au formulaire un document signé par son employeur prouvant que le demandeur a la jouissance de ce véhicule ;
- Véhicule dont la carte d'immatriculation est au nom d'un parent jusqu'au 2<sup>e</sup> degré : joindre au formulaire un document signé par le parent prouvant que le demandeur a la jouissance de ce véhicule.